

DEPARTEMENT DU TARN – RABASTENS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 septembre 2026

<u>Date de convocation</u> 11/09/2026 <u>Date d'affichage</u> 11/09/2026	Nombre de membres Afférents au conseil municipal : 29 En exercice : 29 Qui ont pris part à la délibération : 29 Présents : 27 Représentés : 2 Excusés : 0 Absents : 0	Vote Donné acte
---	---	-------------------------------

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du conseil municipal à Rabastens, sous la présidence de Monsieur Nicolas GERAUD Maire.

Présents : GERAUD Nicolas, MALRIC Marie-Hélène, LAROCHE Christian, PAYA Ludivine, BASTIE Jean-Luc, MOLINIER Fabienne, PELISSIER Laurent, SOLATGES Nathalie, DE CARRIERE Alain, RUFFIO Jean-Paul, RUSZCZYNSKI Stéphane, ALQUIER Corinne, BARRAQUE Daniel, LEBAS Cathy, MOUISSET Marie, BRAS Dominique, FIAMMA Laurence, BOUSLAMA-LEGRAND Leïla, PIERRE Caroline, BEMER Aurore, MALBEC Manuel, ESTEVES Karine, VEIGA DIAS COELHO Mickaël, LEMOINE Léo, DANG Eugénie, AZAROUAL Youssef, SALGADO Valérieane

Représentés : GARRIGUES Serge par Marie-Hélène MALRIC, COLOMB Kévin par BEMER Aurore

Secrétaire de séance : MOLINIER Fabienne

OBJET DE LA DELIBERATION
PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'EXECUTION DE LA DELEGATION
DU DISPOSITIF « PERMIS DE LOUER » - ANNEE 2025

Délibération n°2026-09-9

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux compétences des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 634-1 et suivants relatifs au régime d'autorisation préalable et de déclaration de mise en location ;
Vu la délibération du Conseil de communauté en date du 08 juillet 2024, par laquelle il a été instauré le dispositif « Permis de louer » et de la délégation de la mise en œuvre et du suivi de la convention de délégation, pour la Commune de Rabastens ;
Vu la convention de délégation bipartite relative à la mise en œuvre du dispositif « Permis de louer » conclue entre la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet et la Commune de Rabastens en date du 05 janvier 2025 ;
Vu le rapport annuel d'exécution de la délégation du dispositif « permis de louer » pour l'année 2025 tel qu'annexé ;
Vu la présentation du dispositif en commission urbanisme le 09 septembre 2026 ;
Considérant que le dispositif « Permis de louer » a pour objectif de lutter contre l'habitat indigne et de garantir aux occupants des logements décents, sûrs et conformes aux exigences réglementaires ;
Considérant que, dans le cadre de la délégation accordée, un suivi annuel de l'exécution des missions confiées doit être présenté
Considérant le rapport annuel d'exécution établi par la Commune de Rabastens,

présentant notamment le bilan de l'activité, les actions réalisées, les contrôles effectués, les autorisations délivrées, les décisions de refus ou prescriptions de travaux ainsi que les perspectives d'évolution du dispositif ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de donner acte :

- De la présentation du rapport annuel d'exécution de la délégation du dispositif « permis de louer » pour l'année 2025.
- Des éléments présentés dans le rapport annuel relatif aux conditions de mise en œuvre du dispositif, aux résultats obtenus et aux actions conduites par le délégataire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne acte :

- De la présentation du rapport annuel d'exécution de la délégation du dispositif « permis de louer » pour l'année 2025.
- Des éléments présentés dans le rapport annuel relatif aux conditions de mise en œuvre du dispositif, aux résultats obtenus et aux actions conduites par le délégataire.

La secrétaire de séance,
Fabienne MOLINIER



Fait en séance, les jour, mois et an
susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Nicolas GERAUD

